



Réunion de Rentrée

Seniors – Jeunes



31 Août – 1^{er} Septembre 2018



ORDRE DU JOUR

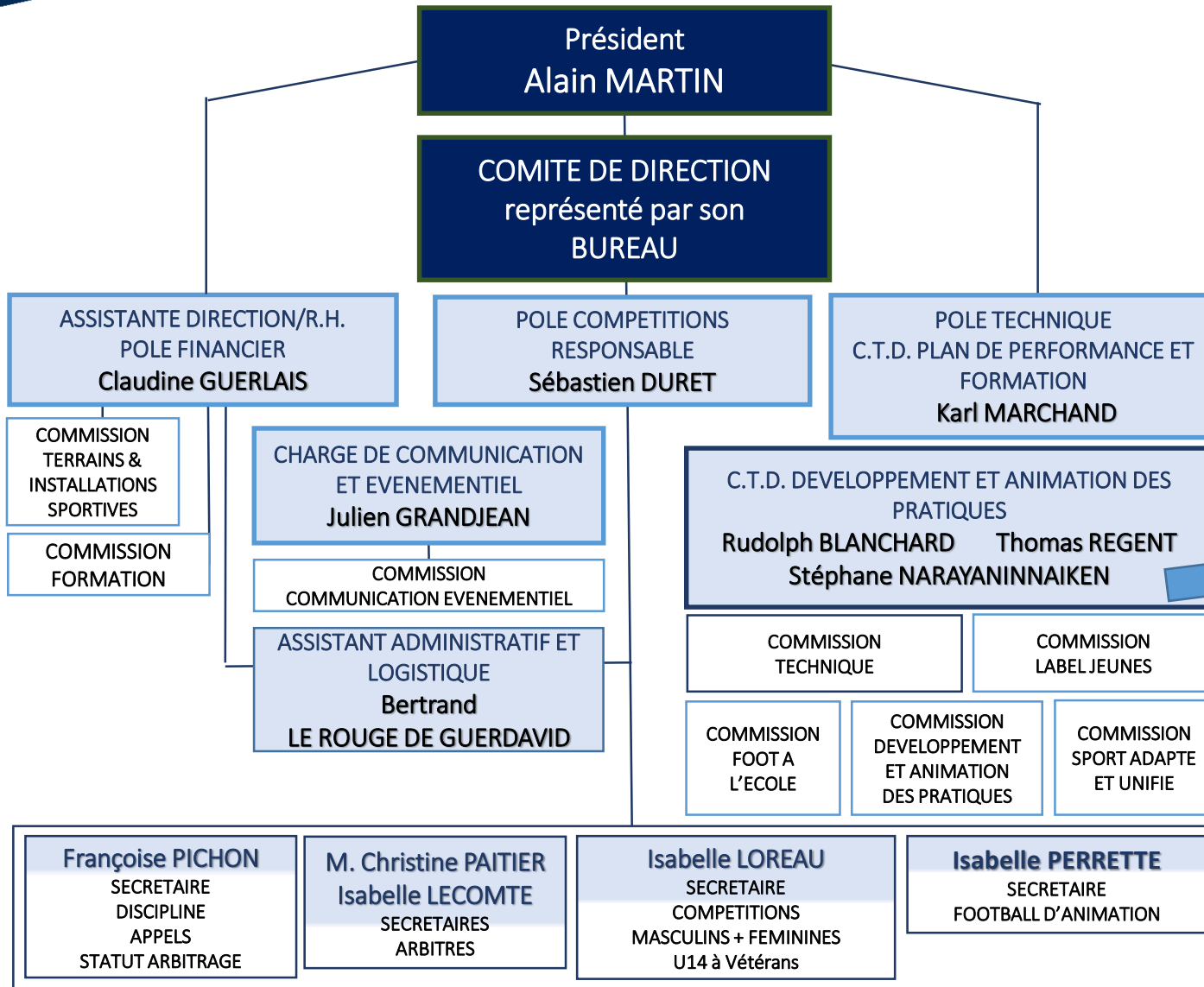
Réunion de rentrée



Mot du Président du District

- Présentation de la nouvelle organisation et de l'administration
- Règlements sportifs
- Arbitrage
- Organisation des compétitions
- Nouveaux règlements disciplinaires
- Dispositif « Service Civique »
- Rappels Divers (formations, PEF)
- Caisse Primaire Assurance Maladie
- Questions Diverses

Nouvelle organisation du District



ASSISTANT JURIDIQUE
Mastias BOUAZIZ

Accueil – Siège du District

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30



Permanence téléphonique

Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h30

Privilégier les questions par e-mail

Plus de fax



4 modèles
d'affiche

A LIRE PAR UN JOUEUR LORS DU PROTOCOLE-FAIR PLAY D'AVANT MATCH

« Respect Tous Terrains »

Nous, on veut jouer, s'amuser, prendre du plaisir.
On veut être : **Encouragé, Conseillé, Valorisé.**

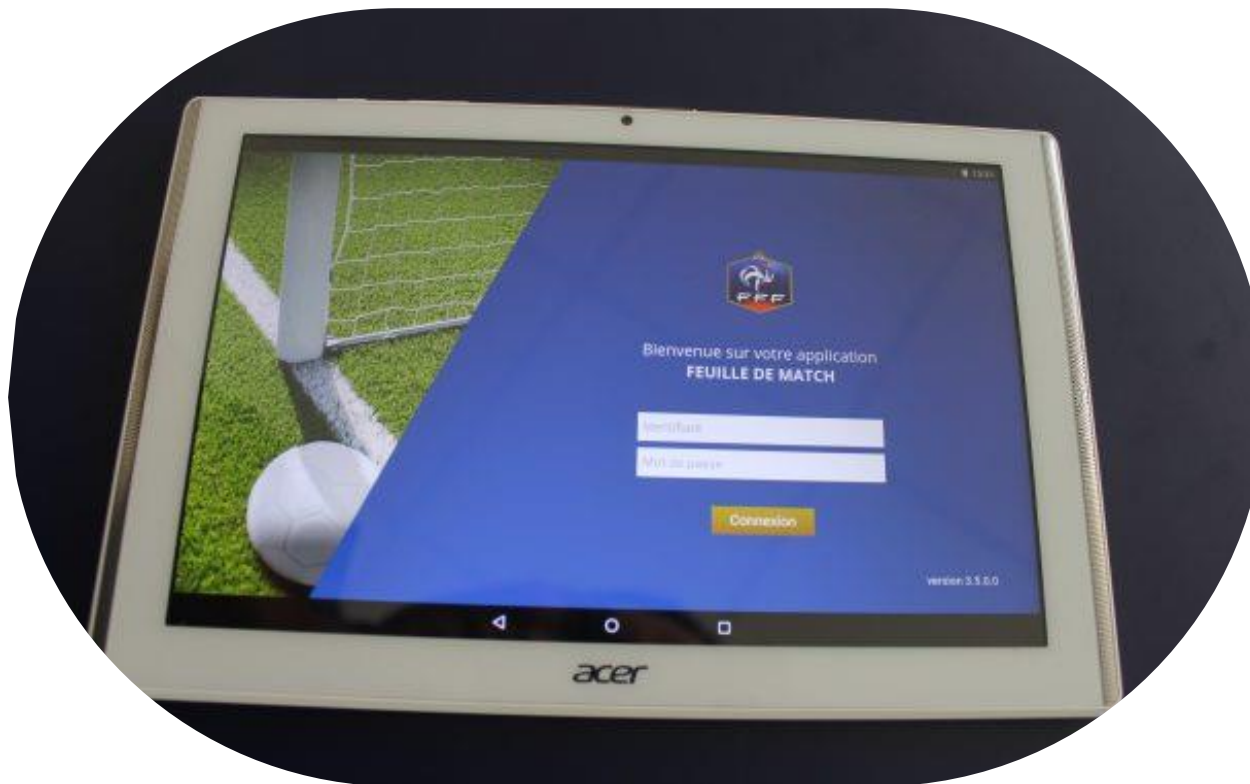
Je m'engage avec mes partenaires, mon équipe, mon éducateur et nos parents à :

Respecter le protocole d'avant et d'après match.

A être Exemplaire, Fair-Play et Respectueux des décisions de l'arbitre.

N'oublions pas, le football est un jeu, respectons-le !

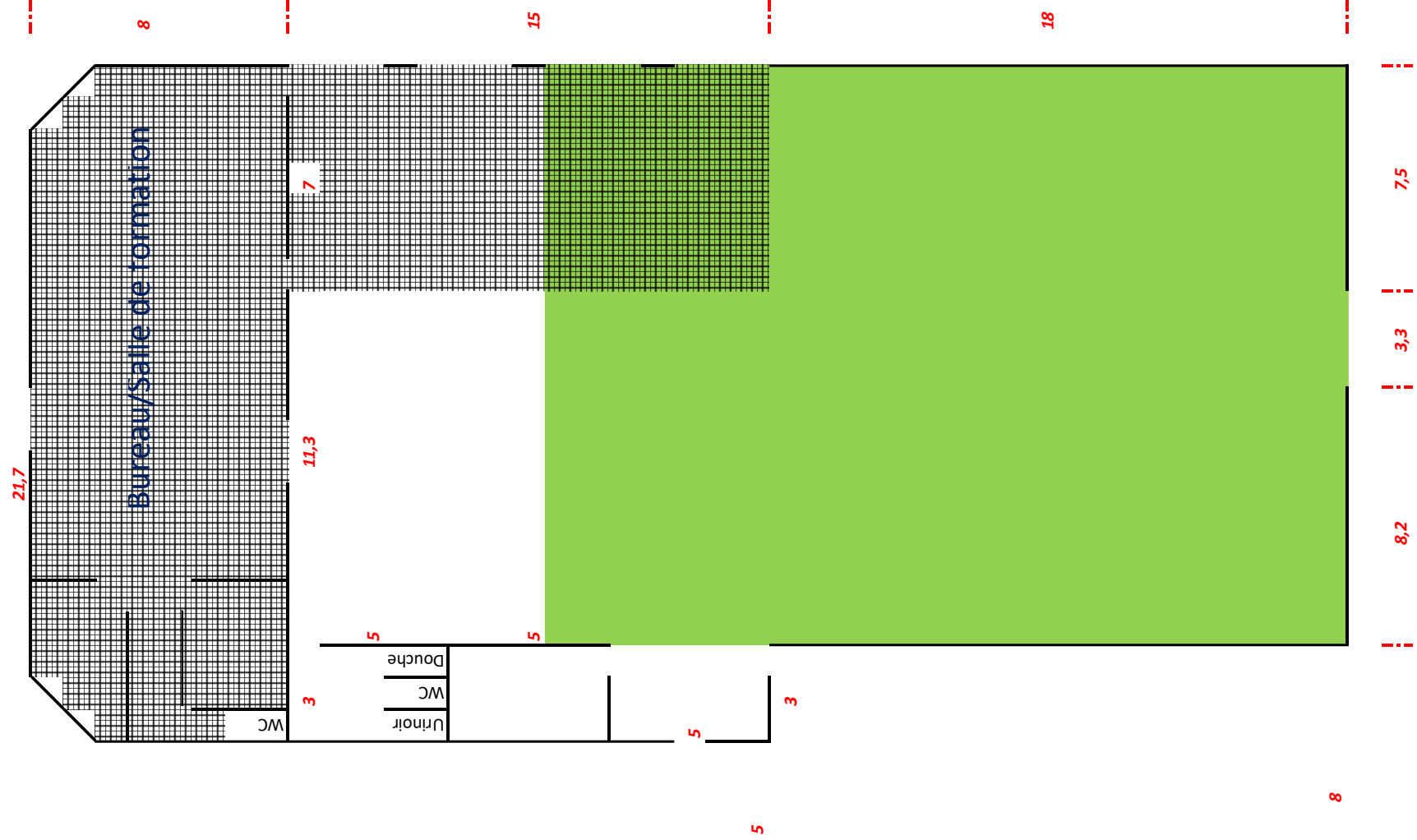
Remise de
tablettes à **tous**
les clubs
au siège du District
à l'issue de la
réunion



Mot du Président



Mot du Président



=> Protéger les clubs formateurs d'arbitre

Articles 33, 35 et 90 – Statut de l'arbitrage - Dispositions L.F.P.L.

Les arbitres en provenance d'un autre club ne peuvent couvrir leur nouveau club : (...)
– *que s'il a été licencié pendant au moins **trois** saisons dans ce nouveau club(...)*

Le club quitté, continue pendant **trois** saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Afin de protéger les clubs formateurs, les droits de changement de club sont passés de 300 € à 500 € dont 200 € reversés en bon de formation au club quitté, à utiliser au plus tard la saison suivante du départ.



Articles 41 – Statut de l'arbitrage

Nombre d'arbitres exigés

- **Championnat Régional 1** : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- **Championnat Régional 2** : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- **Championnats Régional 3 et Départemental 1** : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,

=> Suppression d'un niveau régional, réaménagement

Dispositions L.F.P.L.:

Championnat Départemental 2 : 1 arbitre



=> Appel diligenté par le licencié



PROCÉDURE D'APPEL

Article 190 – Règlements Généraux

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, **sous huitaine à compter de la notification de la décision.**

A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

⇒ Réduction du délai pour aviser d'un forfait

Article 26 – Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, sa ligue régionale et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

Précédemment : 5 jours

Statut des Educateurs – Obligations de banc de touche

JEUNES MASCULINS

	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Responsable école de football	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du niveau visé)	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du label visé)	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du label visé)
j e u n e s m a s c u l i n s	U13 Niveau supérieur de district	Module U13 conseillé	Module U13 (ou en cours*)	Module U13 (ou en cours*)
	U14 Championnat Régional	CFF2 + BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)
	U15 Niveau supérieur de district	CFF2 (ou en cours*)	CFF2 (ou en cours*)	CFF2 (ou en cours*)
	U15 Championnat Régional	CFF2 + BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	U16 à U19 Niveau supérieur de district	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	U16 Championnat Régional	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)
	U17 Championnat Régional	BMF (ou en cours*)	BMF en cours*	BMF (ou en cours*)
	U18 Championnat Régional	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)
	U19 Championnat Régional	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
*En cours = licencié inscrit et participant de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.				

Statut des Educateurs – Obligations de banc de touche

SENIORS MASCULINS

S e n i o r s m a s c u l i n s	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Seniors Niveau supérieur district	Module seniors (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	Seniors R3	CFF3 (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	Seniors R1/R2	BEF	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours*) sur catégorie "jeunes"	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours*) sur catégorie "jeunes"
	Seniors national 3 et 2	DES	DES	DES
*En cours = licencié inscrit et participant de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.				

Article 9 : obligation équipes de jeunes

Niveau	EDUCATEURS* licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou animateur Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
D1	1	A minima 15 Joueurs licenciés	1 équipe propre au club ou, 18 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R3	2	A minima 25 Joueurs licenciés	2 équipes propres au club ou, 27 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R2	3	A minima 30 joueurs licenciés	3 équipes propres au club ou, 36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R1	4	A minima 35 joueurs licenciés	3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11 ou, 36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.

=> Coupe et Challenge du District (toutes catégories)

- Suppression de la prolongation (pour tous les tours)

=> Challenge du District Albert Charneau

Article 6.1 Qualification et participation

Tout joueur devra être licencié pour son club avant le 1er février de la saison en cours, et être régulièrement qualifié pour le club qu'il représente.

Ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 matchs de championnat avec des équipes supérieures **dont tout ou partie 5 matchs maximum dans un championnat régional.**



=> Coupe U18 Jean Olivier

- Ouvert aux équipes des championnats U16, U17 et U18
- Catégories d'âge autorisées : U18, U17, U16.

Aucun U15 autorisé (maximum trois d'années d'âge sur une compétition – article 73 RG)

=> Coupe U15 Intersport

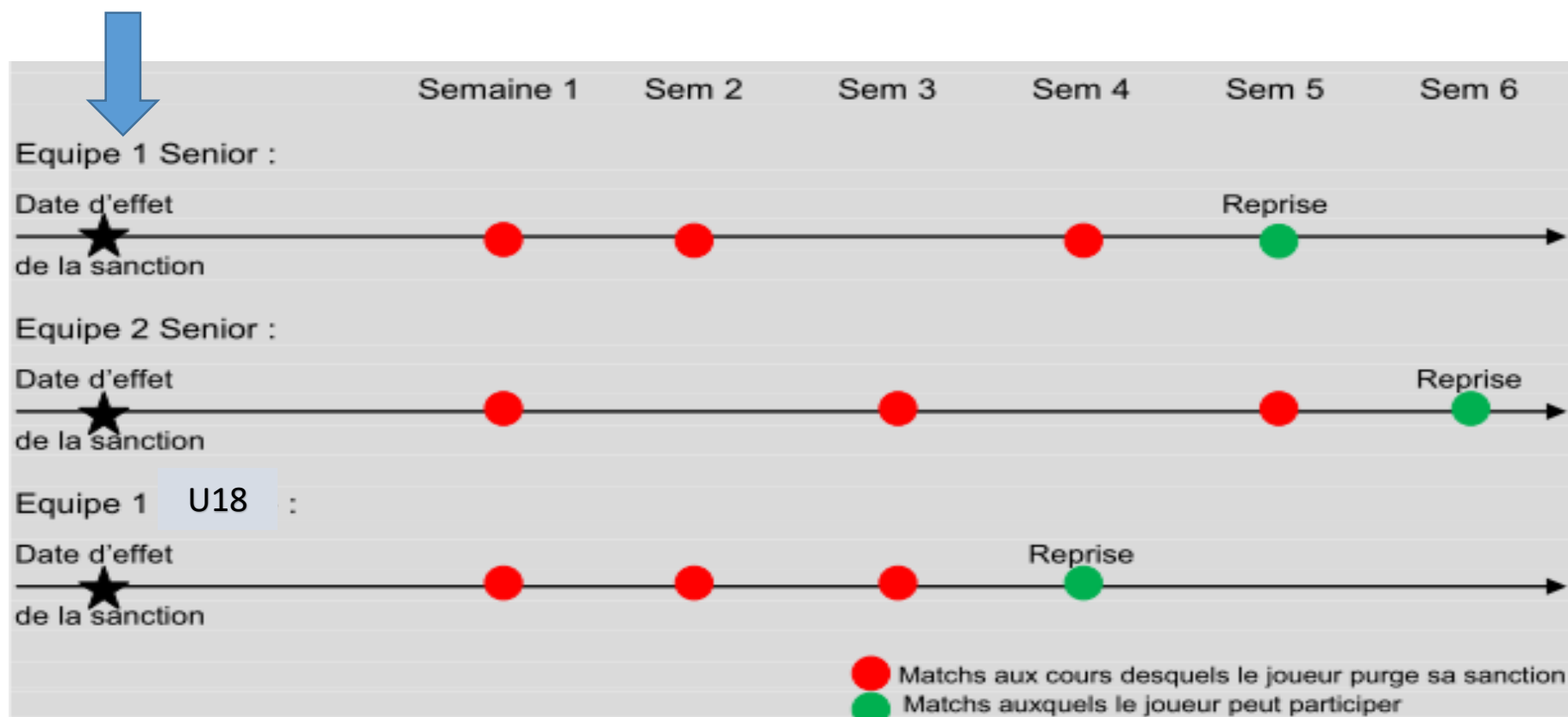
- Ouvert aux équipes des championnats U14 et U15
- Catégories d'âge autorisées : U15, U14, 3 U13. Aucun U12 autorisé

Aucun U12 autorisé (maximum trois d'années d'âge sur une compétition – article 73 RG)

Exemple : Automatique + 2 matchs (date effet : semaine 0)

=> Date de la sanction : seul point de départ

La compétition et l'équipe dans laquelle le joueur a eu sa sanction n'a aucune importance



Nombre de personnes présentes sur le banc de touche

En plus des 3 remplaçants inscrits maximum sur la feuille de match,

Les équipes sont obligatoirement encadrées par deux dirigeants majeurs, responsables, désignés par le club, dont l'un porteur d'un brassard R (responsable d'équipe).

L'un des deux dirigeants majeurs devra être présent sur le banc.

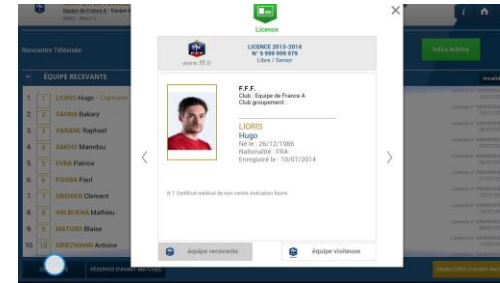
Le Responsable de l'équipe sur le banc - l'éducateur ou le dirigeant – portera un brassard avec un marquage « R » (...)

Si une seule personne est inscrite sur la Feuille de Match et présente sur le banc de touche, celle-ci sera automatiquement « Responsable de l'équipe ».



• Article 141 R.G. de la F.F.F. Procédure de vérification des licences

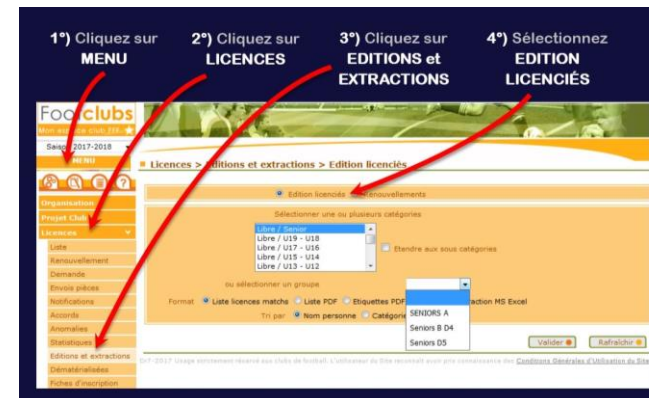
➤ Feuille de Match informatisée



➤ Footclubs Compagnon



➤ Listing imprimé depuis Footclubs



Feuille de Match Informatisée

Catégorie	Divisions FMI 17-18	Nouvelles Divisions FMI 18-19
Seniors Masculins	Toutes compétitions	Idem 17-18
Seniors Féminines	Toutes compétitions	Idem 17-18
U18, U17, U16	Toutes compétitions	Idem 17-18
U15, U14	Toutes compétitions	Idem 17-18
U13	-	Tous niveaux (Critérium)
U18F, U15F à 11	Toutes compétitions	Idem 17-18
U13F, U15F, U18F à 8	-	Tous niveaux (Critérium)
Entreprise	Toutes compétitions	Idem 17-18
Loisir	Coupe	Championnat
Vétérans	Toutes rencontres	Idem 17-18
Futsal masculin	Toutes compétitions	Idem 17-18

- Préparation : veille de match sur **fmi.fff.fr**
- Synchronisation : jour du match par club recevant

Désignations des arbitres

- Effectuées par le secrétariat Arbitres
- Il n'y aura plus de changements de dernière minute
- L'Arbitre informe le responsable de la procédure d'urgences de son

indisponibilité



Positionnement des assistants

- Même fonctionnement que les années précédentes :
l'arbitre assistant est positionné du côté de la défense de son équipe et change de côté avec son équipe à la mi-temps



**Téléphone
d'urgence**

Vendredi à partir de 17h30
02 28 01 21 03
urgences@foot44.fff.fr

Appel téléphonique

Confirmation des éléments par
messagerie officielle, par l'appelant

Réponse de la prise en compte, par
le titulaire du N° d'urgence, sur la
messagerie officielle du club
appellant

Formation initiale des arbitres



- Etre âgé au minimum de 13 ans
- Fournir un certificat d'aptitude à la formation d'arbitre
- Fournir une attestation d'assurance pour les non licenciés
- Coût de la formation : 90€ (Bon de formation possible)

Gestion des inscriptions => Ligue (nouveau)

- **Dossier d'inscription** au plus tard 5 jours avant la journée d'informations obligatoire

Nouveau : Pré-requis

- 1 - Présentation des attentes d'un futur arbitre
 - 2 - Examen écrit sur les capacités rédactionnelles
 - 3 - Confirmation de la présence au stage initial ou non à l'issue de cette réunion
- (Aucun frais pour le club avant cette confirmation)

	1 ^{er} stage	2 ^e stage	3 ^e stage
Pré-requis	Vendredi 28/09 – soirée (District)	Vendredi 02/11 – soirée (District)	Vendredi 11/01 – soirée (District)
Formation	Samedi 06/10 – journée	Samedi 10/11 – journée	Samedi 19/01 – journée
	Dimanche 07/10 – journée	Dimanche 11/11 – journée	Dimanche 20/01 – journée
	Samedi 13/10 journée	Samedi 17/11 journée	Samedi 26/01 journée

Bon de formation



The form is titled "PROGRAMME Héritage 2019" and "BON FORMATION ARBITRES". It features the FFF logo and a red circle with "25€". The form fields are as follows:

Nom:		Prénom:	
Club:			
N° Licence:			
Formation:			
Dates:	__/__/__	Lieu:	

Below the form, there are three boxes for signatures or stamps: "Signature Stagiaire", "OU", "Tampon Club", and "Tampon Ligue".

Offre valable uniquement pour une formation initiale d'arbitre suivie avant le 30/06/2019 dans toutes les Liges et Districts dispensant cette formation.

*Dans le cadre du programme **Héritage 2019** l'utilisation des bons pour une arbitre féminine est illimitée dans la limite du coût de formation.*

Organisation des compétitions

Comme cela a été acté en accord avec les clubs, depuis la saison 2013-2014, les championnats du District ne débutent pas avant la mi-septembre pour éviter les problèmes de licence notamment.

La Ligue ayant modifié son calendrier par rapport aux saisons précédentes en décalant le troisième tour de la Coupe de France, le Comité de Direction a acté lors du 26 juin de maintenir son fonctionnement actuel.

En conséquence, la 1^{re} journée a été décalée à début janvier, les autres journées étant calées sur celles de la Ligue afin de respecter les alternances/concordances.

• Seniors Masculins

- Coupe du District : 16 septembre 2018
- Championnat : 23 septembre 2018

Organisation des compétitions

•Jeunes Masculins

Championnat : 15 septembre 2018

•Pré-compétitions U13

Critérium : 15 septembre 2018

•Féminines

Championnat seniors : 23 septembre 2018
U18F, U15F et U13F : 22 septembre 2018

•Calendrier Football d'Animation

Rentrée des U11 : 22 septembre 2018
Rentrée des U9 : 29 septembre 2018
Rentrée des U7 : 6 octobre 2018

Foot Entreprise

24 septembre 2018

Foot Loisir

21 et 24 septembre 2018

Futsal

à partir du 25 septembre 2018

0 à 13 équipes de R3 vers D1

4 montées de D1 vers R3

	2018-2019 420 équipes	2019-2020 420 équipes	2020-2021 420 équipes
D1	3X12	3X12	2/3X12
D2	5X12	5X12	4/5X12
D3	8X12	8X12	8X12
D4	9X12	9X12	9/10X12
D5	10X12	10X12	10/11X12

Championnat Seniors Masculins D5

- **Confirmation de l'engagement en D5** à effectuer au plus tard le vendredi 7 septembre à minuit
- Réunion de la commission le vendredi 7 septembre en journée pour l'élaboration de la D5,

Coupe du District « Albert Bauvineau » : Premier tour (16 septembre)

- Préparation du tirage au sort du Premier tour de la Coupe du District le vendredi 7 septembre

Championnats jeunes

CATEGORIE	ANNEE	U14 District	U14 Ligue	U15 District	U15 Ligue	U16 District	U16 Ligue	U17 District	U17 Ligue	U18 District	U18 Ligue
		FOOTBALL DE COMPETITION									
U18	2001									OUI	OUI
U17	2002							OUI	OUI	OUI	OUI
U16	2003					OUI	OUI	OUI	OUI	OUI #	Max. 3/éq. #
U15	2004			OUI	OUI	OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #		
U14	2005	OUI	OUI	OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #				
U13	2006	OUI	OUI	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #						
U12	2007	Max. 3/éq. #	Max. 3/éq. #								

Calendrier et intempéries

Report

- Aucun report accepté en compétition (sauf intempéries ou cas de force majeure)
- Possibilité d'avancer la rencontre (anticiper pour proposer un changement à son adversaire)
- Le match sera fixé à la première date prévue au calendrier général

Vendredi avant 16 heures

=> envoi par le club de ou des arrêté(s) municipal(aux) + de la liste des matchs prévus/reportés



Calendrier et intempéries

La priorité entre plusieurs rencontres (masculines et/ou féminines) est déterminée par les critères hiérarchiques suivants :

- **Priorité 1** : Compétition fédérale prioritaire sur une compétition Ligue/District, et compétition Ligue prioritaire sur une compétition District

- **Priorité 2** : Compétition seniors prioritaire sur une compétition de jeunes
Compétition de jeunes de catégorie d'âge la plus élevée prioritaire sur une compétition de jeunes de catégorie d'âge inférieure

Exemple : U18F prioritaire sur U17

- **Priorité 3** : Compétition hiérarchiquement supérieure prioritaire sur une compétition hiérarchiquement inférieure

Exemple : Seniors Féminines D1 prioritaire sur Seniors Masculins D2

- **Priorité 4** : Coupe prioritaire sur Championnat.

Uniformisation avec le barème fédéral

Article 10 – Comportement intimidant / menaçant

Définition : Est intimidant, tout propos, geste et/ou attitude susceptible d’inspirer de la peur ou de la crainte.

Est menaçant, tout propos, geste et/ou attitude exprimant l’idée de porter préjudice à l’intégrité physique d’une personne.

		Joueurs	Dirigeants, Educateurs	L'équipe	Responsable d'équipe (brassard R) (non directement responsable)	Spectateurs licenciés ou identifiés	Clubs	Personnes exerçant une fonction Officielle
A l'encontre d'un officiel	Au cours de la rencontre	7 5 matchs	5 4 mois		2 matchs	6 5 mois	amende 75€	8 mois
	En dehors de la rencontre	10 8 matchs	6 5 mois		3 matchs	6 5 mois	amende 75€	10 mois
	En dehors du cadre de la rencontre	14 12 matchs	8 6 mois					1 an
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur dirigeant	Au cours de la rencontre	4 3 matchs	14 12 matchs		1 match	5 4 mois	amende 50€	6 mois
	En dehors de la rencontre	6 4 matchs	5 4 mois		2 match	5 4 mois	amende 50€	8 mois
	En dehors du cadre de la rencontre	12 matchs	8 mois					1 an

Uniformisation avec le barème fédéral

Article 18 – Utilisation d’engins pyrotechniques

Définition : Est constitutif d’utilisation d’engins pyrotechniques ; **la manipulation ou** l'utilisation d'articles pyrotechniques tels que pétards, fusées, **cierges magiques, torches et bougies, bombes fumigènes** ou feux de Bengale, dont l'allumage, la projection ou l'éclatement pouvant être générateurs d'accidents graves **tant pour leur détenteur que pour les tiers.**

Joueurs	Dirigeants, Educateurs	L'équipe (en sus de l'art 39bis)	Responsable d'équipe (brassard R) (non directement responsable)	Spectateurs licenciés ou identifiés	Clubs	Personnes exerçant une fonction Officielle
				6 4 mois	500 150	

- **Les missions des volontaires :**

Aide au programme éducatif fédéral
(P.E.F.)

Accompagnement des clubs dans la mise en place de la Feuille de Match Informatisée
(F.M.I.)

Aide aux rassemblements des écoles inscrites dans l'opération Foot à l'Ecole



- **Les profils des volontaires :**

- Jeune entre 16 et 25 ans
- Disponible
- Intérêt pour les enfants
- Maîtrise des outils informatiques
- Aucune condition de diplôme



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

- **Le recrutement des volontaires :**
- Les candidatures doivent être transmises, par l'intermédiaire d'un club adhérent au **PEF avant le 15 septembre , à services.civiques@foot44.fff.fr**
 - Indemnités de 580.72 € nets par mois
 - Durée : 8 mois de Octobre à Juin
 - Base : 24 heures hebdomadaire



INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION

3 modules

- (RE)DECOUVRIR LE CADRE ASSOCIATIF DU FOOTBALL
- MAITRISER L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSOCIATION
- APPREHENDER LES RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION ET DE SON DIRIGEANT

GESTION DE CLUB, GESTION DE PROJET

3 modules

- MOBILISER ET ANIMER UNE EQUIPE AU SERVICE D'UN PROJET
- DECOUVRIR LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET
- CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET

GESTION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

2 modules

- S'APPROPRIER LES CLÉS DE LA GESTION FINANCIÈRE
- OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE SON CLUB

FONCTION EMPLOYEUR

2 modules

- RECRUTER UN SALARIÉ ET FINANCER L'EMPLOI
- ACCOMPAGNER LE SALARIÉ ET DEVELOPPER L'EMPLOI

CONDUITE DE REUNION ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

2 modules

- PREPARER ET ANIMER UNE REUNION
- DEVELOPPER SON AISANCE A L'ORAL

EXPRIMEZ NOUS VOS BESOINS DE FORMATION

**Nous nous déplacerons pour animer des modules
dans vos Clubs
ou dans les secteurs**

• Aide financière du Conseil Départemental aux formations

Formulaire à retourner à la délégation territoriale de votre secteur
Voir localisation et coordonnées ci-dessous

Adresse du club ou de la section : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Président du club ou de la section : _____

Nom du club (avec précision) : _____

Nom de la section : _____

N° SIRET (obligatoire) : _____ N° déclaration en préfecture : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____



Partie réservée à l'administration

Nombre de stagiaires	Provision
Garçons	Filles
Affiliation fédérale	Tiers comptable

Un service du Département

Loire Atlantique

Département de Loire-Atlantique
Direction sports
3, quai Calanecy - CS 94108 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00



Aider les clubs sportifs
pour la **formation**
des cadres bénévoles

Modalités

Les conditions d'attribution d'une subvention pour ce dispositif sont les suivantes :

- Le club doit être implanté sur une commune de Loire-Atlantique,
- Le ou les stagiaires doivent avoir participé dans l'année civile à un ou plusieurs stages sportifs diplômant (sous l'égide de la fédération, ligue ou comité) hors brevet d'État, BAFA et stages co-organisés par les comités sportifs et le conseil départemental,

- Le stagiaire ou les stagiaires doivent être licenciés d'une fédération sportive délégataire ou affinitaire (hors scolaire ou universitaire).

Le Département, pour ce dispositif, intervient à hauteur de 50 % du coût d'inscription des stages dans la limite fixée à 500 € par club et par an (hors frais de déplacement) ou section de club, lorsque celui-ci est multisports.



De quoi s'agit-il ?

- Organiser les échanges d'informations en matière de signalement des victimes dont les lésions auraient pour origine un accident en compétition de football.
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a la possibilité d'exercer un recours contre l'assurance d'un tiers responsable d'une blessure, ou contre l'auteur du dommage lui-même.



Comment cela fonctionne t-il ?

Lorsqu'il y a, lors d'un match, une faute ou un comportement anti sportif ayant engendré une blessure et sanctionné d'un carton rouge, la CPAM demande au District de lui signaler ces incidents et de lui fournir la feuille de match et le rapport de l'arbitre.

Les obligations des arbitres

Qu'ils soient officiels désignés par le District ou bénévoles officiant pour leur club, les arbitres sont tenus d'indiquer toutes les blessures sur la feuille de match, quelle qu'en soit la gravité.

Dans le cas **d'un carton rouge pour faute grossière, acte de brutalité** ou tout autre comportement pouvant engendrer une blessure, l'arbitre devra impérativement préciser dans la rubrique « Contexte de l'exclusion » du rapport :

- l'identité de la personne victime
- les circonstances exactes de l'incident
- l'intention de mise en danger de l'intégrité physique



Agenda

Assemblée Générale

La Chapelle sur Erdre

Samedi 13 octobre 2018

9h00

Salle Capellia

Feuille de match informatisée

Référent FMI des équipes (Obligatoire pour tous les clubs engageant des équipes seniors et jeunes) :
Vendredi 7 septembre 2018 (19h – salle Claude Simonet – District)
ou Samedi 8 septembre 2018 (10h – salle Claude Simonet – District)

Nouveaux Clubs (aucune équipe en FMI en 2017-2018)
Lundi 10 septembre 2018 (19h – salle Claude Simonet – District)

- **Féminines: samedi 15 septembre 2018** (10h – salle Claude Simonet – District)
- **Entreprise : Jeudi 20 septembre 2018** (19h – salle Claude Simonet – District)
- **Loisir : Vendredi 14 septembre 2018** (19h – salle Claude Simonet – District)
- **Loisir Détente (hors gestion District) : Mardi 18 septembre 2018** (18h30 -District)
- **Futsal : Mercredi 19 septembre 2018** (18h30 – salle Claude Simonet – District)

- **Vétérans : Jeudi 6 septembre 2018** (18h – St Mars du Désert – Pépinières du Val d'Erdre)

U12 / U13

Tous les secteurs : lundi 3 ou mercredi 5 septembre 2018 (19h – salle Claude Simonet – District)

Football d'Animation

Secteurs 6, 7 et 8 : Mercredi 12 septembre 2018 (19h – salle Claude Simonet – District)

Secteurs 3, 4 et 5 : Mardi 11 septembre 2018 (19h – Châteaubriant : au siège des Voltigeurs route d'Issé – rue Abraham Lincoln)

Secteurs 1, 2 et 11 : Jeudi 13 septembre 2018 (19h – Saint-Joachim – Salle du club de St Joachim Brière Sport, Chaussée de Bais)

Secteurs 9, 10 et 11 : Samedi 8 septembre 2018 (9h30 – Clisson : salle du Cellier au complexe sportif du Val de Moine)



ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

RÉSULTATS DE RECHERCHE

47 résultats pour votre recherche "U18"

AFFINEZ VOTRE RECHERCHE

37
ARTICLES

7
DOCUMENTS

2
VIDÉOS

1
DIAPORAMAS



Publié le 06-07-2018

Niveaux d'affectations pour équipes U18

Compétitions

Championnats U18 saison 2018-2019



Publié le 07-02-2018

Challenge U18 - Tirage Coupe

Compétitions



Publié le 07-02-2018

Coupe U18F - Tirage Coupe

Compétitions



Publié le 19-10-2017

Coupe U18 Féminines

Règlements

Saison 2017-2018



Publié le 19-10-2017

Challenge U18 Jean Olivier

Pensez à utiliser le mot de recherche

Questions diverses

Merci de votre participation

Bonne saison à tous